

AFFAIRE N° 20. - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec la S. B. C. pour la construction de 3 classes économiques à Montgaillard.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la S. B. C. (SOCIETE BOUR-BOYENNAISE DE CONSTRUCTION) un marché de gré à gré pour la construction de trois classes économiques à Saint-Denis au lieudit Montgaillard.

- le coût des travaux s'élève à	5 061 294 Frs CFA
se décomposant comme suit :	
pour la construction des 3 classes	4 048 794 Frs
pour les fondations spéciales	1 012 500 Frs
- les honoraires d'architecte à	252 452 Frs CFA
Soit un total de	<u>5 313 745 Frs CFA</u>

Le financement de cette construction est ainsi assuré :

- Subvention EDUCATION NATIONALE	2 700 000 Frs CFA
- Emprunt CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMI- QUE	1 200 000 Frs CFA
Soit un total de	<u>3 900 000 Frs CFA</u>

Il reste donc à financer une somme de 1 413 745 Frs CFA (UN MILLION QUATRE CENT TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE CINQ) qui sera inscrite au Budget Primitif de 1970, Chapitre 903, Article 2 302-01.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n° 20
Affirmé
H. Leves, le 5 Mars 1970
bon le fait
le Secrétaire Pénicé

Signé: H. Keeck
bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Pignereau